

En Conseil des ministres le gouvernement a acté "**la refonte de la rémunération** des agents publics, avec la généralisation de la rémunération au mérite au niveau collectif et individuel". Il a annoncé son intention de diminuer la part indiciaire du salaire pour augmenter celle des primes.

Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Education nationale, s'est empressé de décliner ce principe, en proposant que la **prime REP+** prenne cette fois en compte, sous la forme d'une part variable, la valorisation de « l'investissement collectif des équipes ». L'hypothèse « *d'adosser une partie de cette indemnité aux progrès des élèves et à l'accomplissement du projet d'école et d'établissement qui y contribue* » a même été avancée.

C'est indécent !

Comment peut-on imaginer un instant que mettre en concurrence les enseignants puisse faire progresser notre système éducatif ? On cherche à diviser, là où il faudrait plus de solidarité et de coopération.

Pour le SNUipp-FSU il s'agit là un dangereux précédent, d'autant que les études internationales montrent que la rémunération au mérite, là où elle a été mise en place, a été un échec, démotivant les équipes et ne favorisant en rien la réussite des élèves.

Si nous dénonçons ce projet de **rémunération au mérite**, aujourd'hui, alors que cette CAPD est consacrée au passage à la Hors Classe, c'est parce que nous ne voulons pas que cette philosophie ou plutôt cette idéologie néfaste, prédomine l'établissement du tableau d'avancement.

Le SNUipp-FSU a toujours revendiqué que l'évolution de carrière ne soit pas corrélée à une note ou à une quelconque appréciation. La note pouvait être aussi arbitraire que l'appréciation et n'était pas forcément en adéquation avec les commentaires contenues dans les rapports d'inspection.

Pour autant, un avis émis sur i-prof, résumé en un mot sans aucune justification a de quoi déstabiliser nos collègues et créer un sentiment fort de non-reconnaissance du travail accompli. Lors du dernier groupe de travail, nos trois organisations syndicales vous ont fait part de ce désarroi. Une meilleure **transparence sur cet avis** est nécessaire et l'engagement pris de recevoir tous les collègues qui ont demandé un entretien sur ce sujet est bienvenu.

Dans notre département, le groupe de travail du 29 Juin nous a permis de dénoncer les injustices qui prévalaient dans le classement des collègues. Nous avons apprécié la qualité de l'écoute et des échanges qui ont dominé cette réunion. Le tableau de classement a été révisé.

Cependant le **critère de l'AGS** complète comme discriminant pour départager les collègues n'a pas été retenu. Cela porte préjudice aux enseignants qui ont exercé en tant qu'instituteurs ou institutrices, car le tableau d'avancement ne prend pas en compte l'ensemble de la carrière. C'est d'ailleurs un élément fort que le SNUipp-FSU porte au niveau national. Pour le SNUipp-FSU, il faut que l'AGS soit prise en compte dans les critères de promotions.

Il n'y aura pas de progrès significatifs dans notre système d'avancement sans une augmentation importante du contingent des promus. Le SNUipp-FSU continue d'intervenir en ce sens auprès du ministère afin que l'engagement fixé par les accords PPCR qui stipule « que tous les enseignants atteignent ce deuxième grade avant la fin de leur carrière », soit tenu. Il demande également que les avis soient révisables dès l'année prochaine. Ceux-ci doivent pouvoir faire l'objet d'un recours dès cette année.

**Tous les enseignants du 1er degré, quelle que soit leur fonction doivent être valorisés et atteindre la hors classe.** C'est en améliorant les conditions de travail, en renforçant la formation continue, en reconnaissant le professionnalisme des enseignants que l'on « fabrique » une Grande Ecole Publique et les meilleurs enseignants, des enseignants tous exceptionnels !

Les élues à la CAPD,  
Joëlle MASSON & Régine DUMAS



**CAPD et CHSCT en danger**

---

**NON**  
**aux projets du**  
**gouvernement**

*Agissez avec le SNUipp*

---

**Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et professeurs de collège**

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND  
Tél 04.73.31.43.72 & 09.63.28.56.75 ✉ [Snu63@snuipp.fr](mailto:Snu63@snuipp.fr)